Certificat d'immatriculation



Le saviez-vous ?

Pour effectuer une demande de certificat d'immatriculation, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont:

En ligne, à l'adresse : https://immatriculation.ants.gouv.fr

 Auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules): <u>Annuaire des garages</u>

Vous trouverez davantage d'informations sur comment réaliser la démarche, dans <u>notre guide explicatif</u>.